

Conseil d'orientation stratégique et scientifique du 20 avril 2015

Issy-les-Moulineaux

Liste des présents

Au titre des personnalités qualifiées désignées par le comité de direction (CODIR) de l'Unité mixte de service de la Flotte Océanographique Française (UMS FOF)

Moacyr ARAUJO (Brésil)
Philippe BOUCHET
Philippe HUCHON
Elie JARMACHE (pour le secrétariat général à la mer)
Catherine JEANDEL
Hervé MOULINIER (pour représenter le monde industriel)
Aida F. RIOS (Espagne)

Au titre des directions scientifiques des membres fondateurs de l'UMS FOF

Thomas CHANGEUX (IRD)
Etienne RUELLAN (CNRS)
Patrick FARCY (Ifremer)

Au titre des présidents des commissions d'évaluation

Pascal MORIN (CNFC)
Vivianne BOUT-ROUMAZEILLES (CNFH)

Invités

Olivier LEFORT (Dir. UMS FOF)
Catherine MOCQUARD (Directrice adjointe de l'UMS Flotte)
Pascale DELECLUSE (Présidente du CODIR de l'UMS FOF)
Pierre BARON (Ifremer)
Marielle BOUILDE et Frederic MERCEUR (Bibliothèque La Pérouse, étude bibliométrique)

Ordre du jour prévu

- 1- Accueil par Pascale Delecluse
- 2- Election à la présidence du COSS
- 3- Faire connaissance
 - 3.1- Présentation des mandats des commissions d'évaluation
 - 3.2- Présentation du rapport de l'UMS FOF rédigé en vue de la visite de l'IGAENR
- 4- Analyse bibliométrique : résultats préliminaires
- 5- Désignation d'un référent COSS pour l'organisation des journées de la Flotte
- 6- Points divers

1 Accueil par Pascale DELECLUSE

Cette première réunion du nouveau Comité d'orientation stratégique et scientifique (COSS) de la flotte océanographique française (FOF) rassemble tous les membres prévus au mandat, sauf le représentant de l'ANR, absent.

2 Démarche statutaire : élection président du COSS

Catherine Jeandel est élue pour 4 ans à l'unanimité des présents avec effet rétroactif au 1^{er} janvier pour se synchroniser avec les mandats des différentes instances de l'UMS.

Pour compléter le bureau, il a été convenu de désigner Etienne RUELLAN comme secrétaire dans un premier temps, afin d'assurer la transition. Patrick FARCY prendra la suite à partir de Juillet 2015.

Action Etienne Ruellan : faire valider par Françoise GAILL, présidente de l'ancien COSS, le compte rendu de la séance du 26 septembre 2014 dont il dispose.

3 Faire connaissance

3.1 – Présentation des mandats par Pascal MORIN

Trois mandats ont été présentés : celui de la Commission nationale flotte hauturière (CNFH), celui de la Commission nationale flotte côtière (CNFC), et celui de les Comités locaux d'évaluation des navires de stations (CLENS).

Mandats CNFC et CNFH

La présentation du mandat et composition de la CNFC (ci-jointe) a été commentée en séance par Vivianne BOUT-ROUMAZELLES pour apporter les distinctions à considérer concernant la CNFH.

Il est précisé que les membres des commissions sont nommés pour 4 ans par le COSS en se calant sur les années civiles. La présente mandature va donc du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018.

Suite au CODIR de l'UMS FOF n°11 du 14 novembre 2014, il a été convenu qu'on entendait par côtier ce qui relevait du plateau continental. Même si le plateau se singularise par une profondeur approximative inférieure à 200 m, et une distance approximativement supérieure à 20 milles des côtes, cela peut varier selon sa géomorphologie. La limite de 20 milles ne doit donc plus être appliquée sans modulation et n'apparaîtra plus dans le texte des appels d'offres.

Précisions sur les modalités de renouvellement des commissions : (1) interrogation des membres de la commission sur un éventuel prolongement ; (2) introduction de nouveaux membres proposés par le bureau de la commission en concertation avec le COSS (au sein duquel il y a les représentants d'organismes).

En pratique, difficulté à appliquer la limitation à 2 mandats successifs. En revanche, 40% de renouvellement à chaque mandature est un objectif possible à atteindre.

La CNFC, pressée par le délai de sa réunion de bureau a choisi d'élire son président et ses vice-présidents en son sein avant la première réunion du COSS. La CNFH n'ayant pas eu ce besoin, a choisi de maintenir le bureau en place pour un intérim jusqu'à la réunion de mai 2015. La CNFH préfère une désignation avec concertation avec le COSS à une élection.

Les entrées/sorties de navires et les entrées/sorties de membres peuvent se réaliser en cours de mandature en admettant que les annexes aux mandats soient modifiables sans avoir à refaire le circuit des signatures des mandats.

Concernant la désignation des membres CNFH et CNFC,

accord du COSS sur la formulation :

- **Les membres de chaque commission sont nommés *intuitu personae* par le président du CODIR sur une liste discutée et validée par le COSS, établie par la commission sortante,**

avec précision des propositions de noms des candidats présidents, vice-présidents, et membres du bureau.

Accord du COSS pour :

- entériner à titre exceptionnel le résultat de l'élection réalisée au sein de la CNFC comme une proposition à faire au prochain CODIR,
- que le bureau de la CNFH par intérim soit composé par Vivianne BOUT-ROUMAZEILLES, Jérôme DYMENT, Virginie THIERRY d'ici la réunion CNFH du 20 mai 2015 qui devra rassembler les candidatures à la présidence, vice-présidences et au bureau,
- mettre en phase les évaluations de campagnes récurrentes avec les autres systèmes d'évaluation (observatoires, enseignements, sites instrumentés,...),
- que les membres titulaires puissent renouveler au maximum 2 fois leur mandat au lieu d'une seule (ce qui rend possible le cumul de 3 mandats successifs au lieu de 2),
- que le renouvellement de 40 % des membres des commissions soit recherché à chaque nouvelle mandature,
- que les annexes aux mandats puissent être révisées entre deux mandats (entrées/sorties de navire ainsi qu'entrée/sortie de membre des commissions).

Toutes les précisions relatives aux fonctionnements, mandatures et modes de désignation des membres ont été ajoutées dans les textes décrivant les mandats des deux commissions.

Mandats des Comités locaux d'évaluation des navires de stations (CLENS)

La présentation du mandat et composition des CLENS (ci-jointe) concerne des navires de station qui se distinguent par leur rayon d'action : il s'agit de navires armés à la journée seulement.

Pour l'instant, le COSS et le CODIR n'ont pas beaucoup traité des CLENS. En retour, ces derniers n'identifient pas bien COSS et CODIR. Il importe de laisser de la souplesse et de la subsidiarité tout en maintenant de la cohérence avec la CNFC.

L'observateur de l'UMS FOF est un représentant de la direction technique de la DT-INSU (par ailleurs membres de l'UMS Flotte) qui arme ces navires (Emmanuel Alessandrini ou son représentant en l'occurrence)

Le COSS souhaite que la composition des comités locaux fasse la distinction entre membres délibératifs et consultatifs.

Le COSS recommande au comité local de Villefranche/Mer d'ajouter un membre géologue pour occuper la place laissée vacante.

Conclusion

Les 3 mandats modifiés en conséquence seront à fournir pour le prochain CODIR, avant le 30 avril 2015.

3.2 – Rapport UMS FOF (Olivier LEFORT)

Présentation du bilan de l'UMS FOF (ci-jointe) .

Il est à noter que Le Suroit pourrait s'arrêter à moyen terme, vu son âge, car un investissement important est nécessaire au renouvellement de ses titres de navigation, alors que son successeur n'est pas financé.

Budget consolidé (fonctionnement + investissement) d'environ 72 M€/an ne permettant pas de faire fonctionner à plein la flotte (taux de désarmement de l'ordre de 20% pour les navires hauturiers, de l'ordre de 40% pour la flotte côtière, avec de fortes disparités entre navires). 700 personnes associées de près ou de loin.

Programmation intégrée avec différentes vocations : enseignement, surveillance, expertise, révision du plateau continental, partenariat avec le monde socio-économique.

Présentation de différents indicateurs pour les navires de plus de 35 m.

Globalement on observe une répartition : 1/3 pour la recherche, 1/4 pour désarmement, le reste pour Service public, Partenariat public-privé, Arrêt technique et autre.

La répartition géographique hauturière est à revoir en prenant en compte l'Alis dans le Pacifique et en distinguant plateau continental ou non.

L'optimisation de transit pourrait faire l'objet d'un indicateur particulier.

Un groupe de travail est à prévoir sur l'optimisation de la flotte.

La diminution du nombre de jours d'armement sur la flotte côtière interroge. Il faudrait faire un diagnostic sur la baisse d'activité constatée.

Patrick FARCY, membre du COSS, est dans le groupe infrastructure Allenvi et assurera la liaison avec cette alliance.

4 – Analyse Bibliométrique (Marielle BOUILDE et Frederic MERCEUR)

Présentation de la méthode et des premiers résultats (ci-joints) réalisés avec l'aide d'un CDD et de deux documentalistes de la Bibliothèque « La Pérouse ».

Objectif : recenser, compléter, collecter et analyser les publications du WoS sur la période 1994-2011.

Identification des publications au moyen des fiches de valorisation, des fichiers de l'IPEV et mise en place d'un e-mailing vers les chefs de campagne. Dépôt dans Archimer (logiciel d'archivage de l'Ifremer).

Mise en place d'un e-mailing vers les chefs de campagne et les auteurs d'articles avec des extraits de leurs listes de publication individuelle pour validation des publications trouvées.

Les extraits diffusables sont intégrés à Archimer, dans une partie accessible à tous les membres de l'UMS FOF, et peuvent faire l'objet d'une demande par formulaire pour obtenir le texte intégral sous Copyright.

Bilan : 50% des publications est relié à plusieurs campagnes. Actuellement : 4443 publications sont repérées en élargissant la période à 1994 et en incluant les navires inférieurs à 35 m. Seulement 2641 publications sont détaillées sur la période 2000-2011, dont 2548 dans le WoS.

Surreprésentation du Marion Dufresne, du fait du mode de collectes (les numéros de carottes sont systématiquement cités pour le MDII ce qui facilite la recherche). Problème de phasage des années avec l'étude datée de 2009 réalisée par Annie Cazenave et Olivier Henry ce qui rends les deux études non comparables en ce qui concerne les années de référence. Peu de doublons dans les nouvelles données. Finalement, peu de publications dans des revues exclues du WoS sont déclarées par les chefs de campagne.

Une publication sort entre 3 et 13 ans après la campagne avec un pic vers 7-8 ans après. A noter que celles décrivant une nouvelle espèce biologique peut prendre jusqu'à 20 ans pour des raisons liées à la validation (espèces rares).

Dans l'étude actuelle, le classement par revue ne compte pas de revue de biologie dans ses meilleurs scores alors que les biologistes étaient très nombreux dans l'étude de 2009. Cela est peut être dû à la dispersion des publications des biologistes dans un nombre plus élevées de revues. Ce point reste à creuser néanmoins.

Problème d'identification des organismes et établissements à partir des libellés d'adresses données par les auteurs.

Avis du COSS :

- **remonter sur l'arriéré jusqu'à 1994 n'est pas une priorité**, car on va surtout observer l'évolution du remplissage des fiches.
- **il importe d'intégrer les navires de moins de 35 m.**
- il faut interpréter les différences observées selon les études pour les années communes (globalement, pour une année donnée, le travail récent identifie plus de publications que l'étude de 2009, car il intervient plus tard et cumule les articles publiés ultérieurement).
- Faire apparaître le travail de comparaison fait pour l'année 2000 entre l'étude « Cazenave » et celle-ci

L'objectif est de mettre en avant la qualité et la quantité des publications rendues possible grâce à la FOF.

Il faudrait faire des entrées géographiques en distinguant les façades métropolitaines, l'Outre-mer, les différents océans ainsi que les ZEE des les eaux internationales.

L'attribution de DOI, par campagne et par observatoire est un enjeu important qui mérite réflexion.

Modalités d'extension aux navires de taille inférieure à 35 m : il était prévu, à titre expérimental et pour les bateaux de station seulement, que l'Institut de l'information scientifique et technique (INIST) commence par Bordeaux et Roscoff en regardant les rapports quinquennaux d'évaluation de ces OSUs.

1- Constitution d'un groupe de travail « bibliométrie » avec comme objets :

- La bibliométrie en général, le référencement à retenir (organisme, université,...)
- Quelle stratégie pour les DOI ? L'IPEV dispose d'une codification de ses échantillons (carotte). Ce n'est pas le cas à l'Ifremer.
- Comparaison avec l'étude de 2009 conduite par Annie CAZENAVE et Olivier HENRY
- Croisement avec d'autres indicateurs

Composition : Philippe BOUCHET (coordinateur), Pascal MORIN, Viviane BOUT-ROUMAZEILLES (sous réserve car absente, sera contactée par Pascal MORIN), Thomas CHANGEUX, Frédéric MERCEUR, Marielle BOUILDE et Valérie HADOUX (sous réserve car absente, sera contactée par Pascal MORIN). Il faut associer également Pascale TALOUR (CNRS, sous réserve car absente, sera contactée par Etienne RUELLAN) qui a déjà fait un cahier des charges, ce qui permettrait de dimensionner le travail.

2- Constitution d'un groupe de travail « indicateurs » en vue de faire un bilan sur ce qui est disponible et avancer sur de nouveaux indicateurs à créer.

Composition : Olivier LEFORT (coordinateur), Etienne RUELLAN, Catherine MOCQUARD (IPEV) et Camille BERNARD (CNRS, sous réserve car absente, sera contactée par Etienne RUELLAN).

5-Désignation d'un référent pour le comité d'organisation des journées flottes le 11-12 juin 2015 à Bordeaux (Pascal MORIN)

Présentation des journées (ci-jointe).

Le COSS souhaite inviter le SHOM, la Marine Nationale et tous les présidents de Région impliqués dans l'océanographie.

Catherine JEANDEL est désignée comme référent du COSS pour les Journées Flottes. Elle y sera présente et signera les lettres d'invitation comme Présidente du COSS.

6-Points divers

Pas de points divers.